# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 25

Question orale n° 66

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer concernant la saturation de l'autoroute A 25 entre Lille et Dunkerque. L'A 25, mise en service il y a trente ans environ, est, aujourd'hui, inadaptée. En effet, la densité économique de la métropole lilloise, l'attractivité du port autonome du Dunkerque et la proximité du littoral exigent des moyens de communication importants. D'autre part, l'état de la chaussée, un revêtement en dalles de béton, est vétuste et dangereux (en particulier lors de fortes pluies). Le contrat de plan Etat-région a décidé en avril dernier la mise à 2 x 3 voies de la portion Nieppe-Englos. Il reste cependant la zone entre Nieppe et Bergues. Cette zone doit être aménagée afin d'éviter un enclavement de la Flandre. Il lui demande, en conséquence, dans quels délais il envisage de procéder à la mise à 2 x 3 voies de l'A 25.

## Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DE L'A 25
ENTRE LILLE ET DUNKERQUE

**M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Decool, pour exposer sa question, n° 66, relative à l'aménagement de l'A 25 entre Lille et Dunkerque.**

**M. Jean-Pierre Decool. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, et concerne la saturation de l'autoroute A 25 entre Dunkerque et Lille, et plus particulièrement sur la portion comprise en Bergues et Nieppe.**

**Le trafic de l'A 25, reliant deux grands pôles économiques de la région Nord - Pas-de-Calais, est en constante augmentation : près de 3 % de véhicules en plus chaque année. Ainsi, selon les chiffres officiels, on dénombre environ 50 000 véhicules par jour à partir de Nieppe et en direction de Dunkerque, la part des poids lourds étant de plus de 10 %.**

**L'A 25 est aujourd'hui inadaptée. En effet, la densité économique de la métropole lilloise, l'attractivité du port autonome de Dunkerque et la proximité des plages du littoral exigent des moyens de communication importants. En outre, les rapports transfrontaliers avec la Belgique imposent un réseau routier convenable. Par ailleurs, l'état de l'autoroute est vétuste et la rend dangereuse, surtout lors des fortes pluies.**

**Le contrat de plan Etat-régions a décidé, en avril dernier, la mise à deux fois trois voies de la portion comprise entre Englos et Nieppe, et donc l'aménagement de l'équipement de cet axe. Reste la zone comprise entre Nieppe et Bergues-Armbouts-Cappel, située sur le territoire de la Flandre. Quand l'élargissement de ce tronçon est-il prévu ?**

**M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au tourisme.**
**M. Léon Bertrand, *secrétaire d'Etat au tourisme.* Monsieur le député, l'autoroute A 25 entre Lille et Dunkerque constitue un élément essentiel d'un grand axe Ouest - Est qui, en favorisant les échanges, doit assurer la cohésion de la région depuis sa façade maritime jusqu'à la capitale régionale.**
**Au-delà des crédits annuels d'entretien prévus pour cet axe, et afin de préserver et d'améliorer l'état de la chaussée, je vous informe qu'une étude de requalification est en cours de réalisation par mes services. L'approbation de cette étude permettra de déterminer et de hiérarchiser les aménagements à réaliser à court et moyen termes. Il conviendra ensuite de rechercher le financement de ces aménagements.**
**Vous m'interrogez également sur la mise à deux fois trois voies de cette autoroute qui supporte en effet un trafic très important ayant conduit l'Etat à élargir la section comprise entre le port fluvial de Lille et l'échangeur d'Englos. Comme vous le soulignez, le contrat de plan entre l'Etat et la région pour la période 2000-2006 retient l'aménagement à deux fois trois voies de l'A 25 entre Englos et Nieppe. Cette section, d'une longueur de dix kilomètres, supporte en effet un trafic moyen journalier annuel compris entre 60 000 et 75 000 véhicules. Sachez que la réfection de la chaussée existante sera entreprise en même temps que l'élargissement.**
**Au-delà de Nieppe, le trafic décroît fortement. Il est en effet compris entre 46 000 et 26 000 véhicules par jour entre Nieppe et Bergues. Dès lors, l'aménagement à deux fois trois voies de l'A 25 jusqu'à Bergues devra être envisagé ultérieurement, car il convient de privilégier l'aménagement de la section Englos-Nieppe.**
**M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Decool.**
**M. Jean-Pierre Decool. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie pour votre réponse, mais je tiens à préciser le sentiment de tous les habitants de la Flandre. Ce territoire semble être une zone d'aménagement à caractère non prioritaire tant par l'équipement routier que par la couverture en téléphonie mobile, qui n'est pas assurée. J'ai évoqué les zones d'intérêt économique que sont Dunkerque et Lille. Je tiens cependant à insister sur l'attractivité du territoire de la Flandre où s'installent de nombreuses entreprises. Il convient donc - je le dis avec conviction et insistance - d'assurer rapidement le désenclavement de la Flandre.**

## Données clés

**Auteur :** M. Jean-Pierre Decool
**Circonscription :** Nord (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question orale
**Numéro de la question :** 66
**Rubrique :** Voirie
**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement
**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 2002, page 4847
**Réponse publiée le :** 18 décembre 2002, page 6801
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 décembre 2002